

Having reviewed its practices and procedures relating to priorities and financial implications,

1. *Considers* that the Council should be guided by the following principles:

(a) The Council should be informed on, and take into account the financial and administrative implications of each proposal, both as regards the current and future years;

(b) The Council should: (i) take into account the financial implications of each proposal in relation to existing activities in the field concerned, and (ii) examine and change as necessary priorities in that field;

(c) The Council should: (i) take into account the financial implications of its actions as a whole in the light of the existing activities and the decisions of the current session, and (ii) change priorities as necessary;

2. *Adopts* the following revision of rule 33 of its rules of procedure:

[*See new rule 34 annexed to resolution A.*]

C

Resolution of 22 July 1952

The Economic and Social Council,

Having received the proposal of the delegations of Argentina, Cuba, Mexico and Uruguay, to amend the rules of procedure of the Council to make Spanish a working language of the Council and its functional commissions, and the proposals of the delegations of Poland (E/L.426) and China (E/L.428) also to adopt Russian and Chinese respectively as working languages,

Noting that the General Assembly by its resolution 2 (I) recommended to the Council that English and French should be adopted as the working languages,

Noting also that the General Assembly by its resolution 262 (III) adopted Spanish as one of its working languages,

Transmits to the General Assembly, with a favourable opinion, the question of adopting Spanish as a third working language of the Council and its functional commissions.

457 (XIV). Renewal of the membership of the Statistical Commission

*Resolution of 24 July 1952*¹¹¹

The Economic and Social Council,

Having regard to the necessity of postponing the seventh session of the Statistical Commission from

¹¹¹ See documents E/2329 and E/SR.657.

Ayant examiné à nouveau les méthodes et les règles qu'il suit en ce qui concerne les priorités et les incidences financières des propositions qui lui sont soumises,

1. *Estime* qu'il doit se conformer aux principes directeurs ci-après:

a) Le Conseil doit être avisé des incidences financières et administratives de chacune des propositions qui lui sont soumises tant pour l'année en cours que pour les exercices à venir, et il doit en tenir compte lorsqu'il se prononce sur ces propositions;

b) Le Conseil doit: i) tenir compte des incidences financières de chacune des propositions en prenant en considération les travaux déjà entrepris dans le domaine considéré, et ii) examiner et modifier le cas échéant l'ordre de priorité établi pour ces travaux;

c) Le Conseil doit: i) tenir compte des incidences financières de l'ensemble de ses décisions, en les envisageant dans le cadre des travaux en cours et des mesures prises pendant la session en cours, et ii) modifier le cas échéant l'ordre de priorité;

2. *Adopte* le texte ci-après qui remplace l'article 33 de son règlement intérieur:

[*Voir le nouvel article 34 annexe à la résolution A.*]

C

Résolution du 22 juillet 1952

Le Conseil économique et social,

Saisi de la proposition, faite par les délégations de l'Argentine, de Cuba, du Mexique et de l'Uruguay, de modifier le règlement intérieur du Conseil de manière à faire de l'espagnol une des langues de travail du Conseil et de ses commissions techniques, ainsi que des propositions, faites par la délégation de la Pologne (E/L.426) et celle de la Chine (E/L.428), d'adopter également, comme langues de travail, respectivement le russe et le chinois,

Considérant que la résolution 2 (I) de l'Assemblée générale recommande au Conseil d'adopter comme langues de travail l'anglais et le français,

Considérant également que l'Assemblée générale, par sa résolution 262 (III), a adopté l'espagnol comme une de ses langues de travail,

Transmet à l'Assemblée générale, avec avis favorable, la question d'adopter l'espagnol comme troisième langue de travail du Conseil et de ses commissions techniques.

457 (XIV). Renouvellement d'une partie des membres de la Commission de statistique

*Résolution du 24 juillet 1952*¹¹¹

Le Conseil économique et social,

Considérant qu'il a fallu, à cause du changement de la date de l'Assemblée générale, reporter au mois

¹¹¹ Voir les documents E/2329 et E/SR.657.

December 1952 to February 1953 as a result of the alteration of the date of the General Assembly,

Desirous of ensuring the participation in the seventh session of members whose terms of office would normally expire in 1952,

1. *Decides*, in accordance with rule 11 of the rules of procedure of functional commissions of the Council, to extend the terms of office of the present members of the Commission to the day of termination of the seventh session of the Statistical Commission;

2. *Further decides* that the terms of office of members elected at the fourteenth session of the Council to serve on the Statistical Commission shall begin on the day following the completion of the seventh session of the Commission, and end on 31 December following the election of the succeeding governments.

458 (XIV). Programme of conferences at Headquarters and Geneva

*Resolution of 29 July 1952*¹¹²

The Economic and Social Council,

Having regard to General Assembly resolution 534 (VI),

Having considered the Secretary-General's memorandum submitted in accordance with that resolution (E/2298),

Having in view the desirability of the fullest practicable utilization of Headquarters and the European Office of the United Nations and with the aim of the most effective and economic functioning of the Council and its subsidiary organs,

Invites the Secretary-General to take due account of the views on the subject expressed during the fourteenth session of the Council when he prepares basic conference patterns of meetings for submission to the next regular session of the General Assembly.

Other decisions taken by the Council at its fourteenth session

Other decisions taken by the Council at its fourteenth session are noted below:

OFFICERS OF THE COUNCIL

At its 570th meeting on 20 May 1952, the Council elected Mr. S. Amjad Ali (Pakistan) President of the Council for 1952, and Mr. Jiří Nosek (Czechoslovakia) and Mr. Raymond Scheyven (Belgium) First Vice-President and Second Vice-President respectively.

CONFIRMATION OF MEMBERS OF FUNCTIONAL COMMISSIONS OF THE COUNCIL

At its 669th meeting, on 1 August 1952, the Council confirmed the names of new members of the func-

¹¹² See documents E/2323 and E/SR.664.

de février 1953 la septième session de la Commission de statistique, qui devait se tenir en décembre 1952,

Désireux d'assurer la participation à la septième session de la Commission de ceux de ses membres actuels de la Commission jusqu'à la date de clôture de la septième session de la Commission de statistique;

1. *Décide*, conformément à l'article 11 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, de proroger la durée du mandat des membres actuels de la Commission jusqu'à la date de clôture de la septième session de la Commission de statistique;

2. *Décide en outre* que le mandat des membres de la Commission de statistique qui seront élus à la quatorzième session du Conseil ne prendra effet que du jour qui suivra la clôture de la septième session de la Commission et qu'il prendra fin le 31 décembre qui suivra l'élection des gouvernements désignés pour succéder à ces membres.

458 (XIV). Programme des conférences au siège et à Genève

*Résolution du 29 juillet 1952*¹¹²

Le Conseil économique et social,

Ayant pris acte de la résolution 534 (VI) de l'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance du mémoire du Secrétaire général qui lui a été soumis en conformité avec cette résolution (E/2298),

Considérant qu'il est souhaitable d'utiliser, autant que cela est pratiquement réalisable, les Bureaux de New-York et celui de Genève en vue d'assurer le fonctionnement le plus efficace et le plus économique du Conseil ainsi que de ses organes subsidiaires,

Invite le Secrétaire général, lorsqu'il préparera des schémas de base pour les conférences afin de les soumettre à l'Assemblée générale à sa prochaine session ordinaire, à tenir dûment compte des opinions émises à ce sujet à la quatorzième session du Conseil.

Autres décisions prises par le Conseil à sa quatorzième session

On trouvera ci-dessous les autres décisions prises par le Conseil à sa quatorzième session:

MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL

A sa 570ème séance, le 20 mai 1952, le Conseil a élu comme Président pour 1952 M. S. Amjad Ali (Pakistan) et respectivement comme Premier et Second Vice-Présidents M. Jiří Nosek (Tchécoslovaquie) et M. Raymond Scheyven (Belgique).

CONFIRMATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS TECHNIQUES DU CONSEIL

A sa 669ème séance, le 1er août 1952, le Conseil a confirmé la nomination des nouveaux membres des

¹¹² Voir les documents E/2323 et E/SR.664.